

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 5 janvier 2023

Santé au travail : l'Anses renouvelle sa collaboration avec le NIOSH

L'Anses et le NIOSH (National Institute for Occupational Safety & Health), aux États-Unis, ont signé ce 05 janvier un nouveau protocole d'accord dans le domaine de la santé au travail, après une première collaboration de dix ans.

L'objectif de l'accord est de renforcer la coopération scientifique et technique entre l'Anses et le NIOSH, l'Institut national pour la sécurité et la santé au travail américain, dans le cadre de leurs missions respectives, en développant le partage de connaissances et d'approches méthodologiques s'agissant notamment des valeurs limites d'exposition professionnelle aux substances chimiques.

Dans les années à venir, l'Anses et le NIOSH envisagent de développer des actions conjointes dans les domaines de l'évaluation des risques et de la recherche, et des échanges de connaissances et de savoir-faire techniques. Ces collaborations pourraient se traduire par la mise en œuvre de projets communs, l'organisation d'échanges et de visites de scientifiques ou l'organisation de séminaires ou d'ateliers.

Aux États-Unis, le NIOSH (National Institute for Occupational Safety & Health) a pour mission de mener des recherches et formuler des recommandations pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le NIOSH fait partie du Centers for Disease Control and Prevention (CDC), lui-même rattaché au Département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis.

A propos des collaborations internationales de l'Anses :

L'accord de coopération entre l'Anses et le NIOSH s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement des coopérations internationales promue par l'Agence. De nombreux partenariats sont ainsi mis en œuvre sous forme de conventions signées avec des instituts homologues hors Europe, dont les États-Unis (NIEHS en santé-environnement, US FDA sur la sécurité sanitaire des aliments, les médicaments vétérinaires ou encore les produits du tabac), le Canada (Santé Canada, Université de Montréal, Agence canadienne d'inspection des aliments, Institut national de santé publique du Québec- INSPQ), ou encore la Corée du Sud (NIFDS sur la sécurité sanitaire des aliments).

Pour en savoir plus :

- les travaux de l'Anses dans le domaine de la santé au travail
- les échanges et collaborations de l'Anses avec les organismes homologues d'excellence en Europe et à l'international
- le site Internet du NIOSH

Contacts presse

ANSES

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20

presse@anses.fr

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.